

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE TROIS BASSINS  
-----  
ARRONDISSEMENT DE SAINT PAUL  
-----  
CANTON DE SAINT LEU  
-----

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 02 juin 2022**  
-----

**OBJET : AFFAIRE N° 10**

Aliénation de la parcelle de terrain  
cadastrée AE 648

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Deux Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

**PRESENTS**

M. AURE Fabien (2<sup>ème</sup> Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjt) - M. VAITY Bruno (6<sup>ème</sup> Adjt) - M. M'BAJOURMBE Bryan (8<sup>ème</sup> Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette.

**EXCUSEE**

Mme VAITY Cathy (Procuration donnée à Mme DEPEHI Bernadette)

**ABSENTS**

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - Mme JANNIN Jocelyne - Mme FRUTEAU Nadège - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme FAIN Marie Yveline.

**NOTA :** Le Maire soussigné certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07 juin 2022, que la convocation a été faite le 27 mai 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 21.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire  
  
Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20220602-de-02062022-10-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2022

Le Maire expose :

La commune envisage de mettre en vente une (1) parcelle de terrain dans le quartier de Piveteau référencée AE 648 d'une superficie de 629 m<sup>2</sup>.

Référence cadastrale origine	Allotissement	Superficie approximative (m <sup>2</sup> )	Prix de vente Hors Taxes	Avis du Domaine
AE 648	-	629	86 000,00 €	N° 2022-97423-24213

Il vous est proposé que le choix de l'attributaire de cette parcelle se fasse dans le cadre d'un appel à candidatures et qu'une priorité soit donnée aux non-proprétaires d'un bien immobilier pour la construction de leur habitation principale.

Les frais notariés, les frais de publicité foncière ainsi que les frais de géomètre relative au bornage contradictoire et à la division parcellaire sont à la charge de l'acquéreur.

### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- indiqués ci-dessus ;
- approuve l'aliénation de cette parcelle de terrain au prix et conditions
  - autorise le Maire à procéder à un appel à candidatures.

**Pour extrait certifié conforme**



Le Maire, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20220602-de-02062022-10-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2022



Ligne

Voirie axe

Voie circulation normale

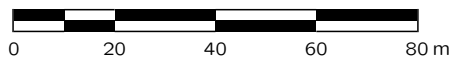
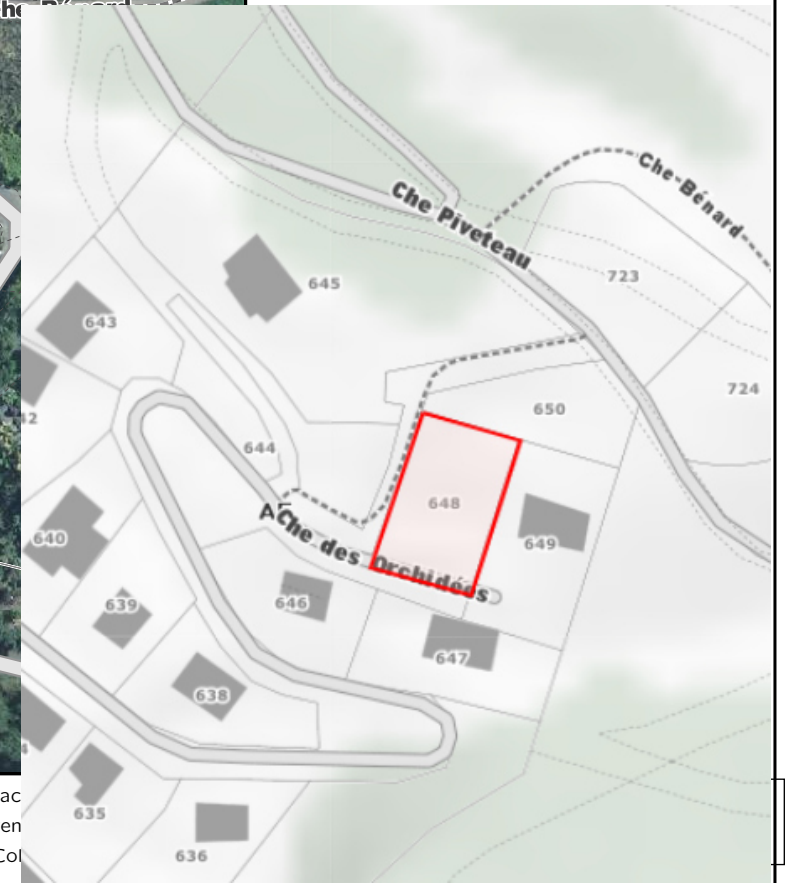
Chemin

Bâtiment

Bâtiment

Parcelle cad. nominatif

Parcelle



- Données non contrac  
Sources de données éven  
IGN, DGFIP, Col